



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 14/04/2026  
Reçu en préfecture le 14/04/2026  
Publié le 14/04/2026  
ID : 026-212600886-20260413-DELIB2026\_24-DE



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026.24 Séance du 13 avril 2026

**Présidence de Madame Elise CLÉMENT  
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 13 avril 2026 à 19h00, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 7 avril 2026 en séance publique par Madame le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Madame Elise CLÉMENT, Maire de Chatuzange le Goubet.  
La séance débute à 19h00.

Etaient présents : Elise CLÉMENT, Bruno PEUDEVIN, Natacha TRUCHET-COMTE, Gilles GARNIER, Coralie DAMAISIN-JAMONET, Fabrice GAY, Stevie BONNARD, Jean-Marc ANDRÉ, Marina THON, Christian GAUTHIER, Pascal BERRANGER, Jean-Michel SARZIER, Ghislaine ABISSET, Christelle DATOLA, Nathalie ZAMMIT, Christophe BEDOUAIN, Bertrand BECORPI, David LEJON, Audrey DUPONT, Eric SAULLE, Bruno LAFFONT, Nadège ROUX, Coralie MANDON.

Ont donné pouvoir : Florence DEGOUGE à Marina THON, Vincent PRADON à David LEJON, Séverine BILLON à Nadège ROUX, Marie-Charlotte BOURNE à Natacha TRUCHET-COMTE, Jérôme CAMACHO à Bertrand BECORPI, Lola CHANCEAU à Bruno PEUDEVIN.

Conseillers municipaux présents : 23

Coralie MANDON a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS**

Rapporteur : Marina THON

En application des articles R 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, Madame le rapporteur expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Elle rappelle que Madame le Maire est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2026 a décidé de fixer à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal en son sein au conseil d'administration du CCAS.

La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

- Marina THON
- Florence DEGOUGE
- Ghislaine ABISSET
- Christelle DATOLA
- Audrey DUPONT
- Nadège ROUX
- Séverine BILLON
- Marie-Charlotte BOURNE

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,  
Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- **PROCÉDE** à l'élection de ses représentants au conseil d'administration, au scrutin secret.

Sont proclamés membres du conseil d'administration :

- Marina THON
- Florence DEGOUGE
- Ghislaine ABISSET
- Christelle DATOLA
- Audrey DUPONT
- Nadège ROUX
- Séverine BILLON
- Marie-Charlotte BOURNE

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20260413-DELIB2026\_

Conseil municipal du 13 avril 2026

-----

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

